FACTURATION DU SUPPLÉMENT COVID AVEC EFFET RÉTROACTIF (MARS AVRIL ET MAI 2020)

La facturation du supplément COVID est une facturation exceptionnelle. Elle implique donc certaines mesures exceptionnelles :

<u>Tarification mars, avril et mai</u>

Veuillez noter que le supplément COVID ne peut être rétroactivement demandé que sur les prestations déjà <u>facturées et acceptées</u> par les mutuelles.

Il est très important de s'assurer que les tarifications de mars, avril et mai soient entièrement acceptées ; en cas de refus partiel(s) ou bloquant(s), il est obligatoire de traiter le(s) rejet(s) avant de commencer la procédure de facturation du supplément COVID.

• Annulation impossible !

Il ne sera pas possible d'annuler cette tarification exceptionnelle. Nous vous conseillons de suivre scrupuleusement les directives de cette procédure.



1. Analyse de la pré-facturation

Facturation > Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Simulation : Oui
- La période est automatiquement définie du 01/03/2020 au <u>30/06/2020</u>

<u>Remarque :</u> Nous vous conseillons laisser la date de fin au 30-06-2020. Lors de la mise à jour 8.9.47, dans certains cas, les suppléments n'avaient pas été facturés pour les patients en résidences pour personnes handicapées. En laissant la date de fin au 30-06-20, votre Soft33 facturera les suppléments <u>uniquement</u> pour ces patients. Les suppléments COVID-19 facturés aux autres patients ne seront pas refacturés.

Ne pas cocher : « Ne pas vérifier si un supplément COVID-19 a déjà été facturés ».

élection	Récapitulatif	Patients	Facturation	Validation					
Etablissen	nent				~				
Simulation	ı	Oui ONon							
Sélection		 Tous les patients Un ou plusieurs patients 							
A partir du	I	01/03/2020 🔀							
Jusqu'au		30/06/2020 🔢							
Commenta	aires	#COVID-19							
Ne pa	s vérifier si un sup	plément COVID-1	19 a déjà été factur	é					
Ne na:	s inclure les premi	ères prestations (de base						

Onglet [Récapitulatif]

 Par défaut, toutes les facturations sont sélectionnées (de l'établissement choisi dans l'onglet sélection). Cliquer sur l'un ou l'autre récapitulatif pour l'exclure de la facturation du supplément COVID-19.

<u>Remarque :</u>

- Vous n'êtes pas obligé d'exclure les facturations de juin 2020 où le supplément COVID a été réclamé car votre logiciel va vérifier si un supplément a déjà été réclamé.
- ATTENTION : En cas de convention à la mutualité 306 de Bruxelles (envoi chaque mois d'un CD-ROM), veuillez prendre connaissance de la procédure particulière en page 6.

Onglet [Facturation]

- Cliquer sur "Analyser", pour obtenir les montants qui vont être facturés
- Si une erreur ou alerte est mentionnée, veuillez prendre contact avec notre Helpdesk.

Onglet [Validation]

Le montant du supplément COVID calculé par le programme apparait



2. Copie de sécurité de la base de donnée

[Si vos données sont hébergées sur nos serveurs, vous pouvez ignorer cette étape]

Utilitaires > Backup base de données

- Insérer le support de backup (stick USB, carte SD, disque dur externe, ...)
- Eventuellement, modifier l'endroit où le backup va être effectué (Fichier backup base de données)
- Cliquer sur "Backup"
- Eventuellement, confirmer la demande de remplacement de l'ancienne sauvegarde [Oui]

3. Facturation des suppléments

Facturation > Facturation COVID-19 : mesure 9(effet rétroactif)

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Simulation : Non
- La période est automatiquement définie du 01/03/2020 au 30/06/2020
- Ne pas cocher : « Ne pas vérifier si un supplément COVID-19 a déjà été facturés »
- Le commentaire « #COVID-19 » est automatiquement renseigné

Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)										
Sé	lection	Récapitulatif	Patients	Facturation						
	Etablissement Simulation		Oui ON	n <mark>i</mark>		×				
	Sélection		 Tous les patients Un ou plusieurs patients 							
	A partir du		01/03/2020 🔢							
	Jusqu'au		30/06/2020 🔀							
	Commentair	es	#COVID-19							
	Ne pas v	vérifier si un supp	olément COVID-19 a	a déjà été facture	6					
	🗌 Ne pasi	nclure les premiè	ières prestations de base							

Onglet [Récapitulatif]

 Par défaut, toutes les facturations sont sélectionnées (de l'établissement choisi dans l'onglet sélection). Cliquer sur l'une ou l'autre tarification pour l'exclure de la facturation du supplément COVID-19.

En cas de convention à la mutualité 306 de Bruxelles (envoi chaque mois d'un CD-ROM), veuillez prendre connaissance de la procédure particulière en page 6.

Onglet [Facturation]

Cliquer sur "Analyser", pour facturer réellement les prestations

Onglet [Validation]

Confirmer la facturation en cliquant sur le bouton "Valider la facturation"

4. Création des récapitulatifs

Facturation > Création des récapitulatifs

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Choisir le mois de juin 2020
- Laisser l'année de facturation indiquée par défaut
- Des commentaires peuvent être ajoutés, ex : #COVID-19

Onglet [Récapitulatif]

Cliquer sur "Création"

5. Envoi des fichiers de facturation par MyCareNet

Facturation > Génération des supports INAMI

Onglet [Récapitulatif]

Cliquer sur « Génération »

Onglet [MyCareNet]

- Cliquer sur "Vérification fichiers"
- Cliquer sur "Envoyer tout"
- Lorsque tout est envoyer : Cliquer sur "Vérification statuts"

6. Impression des documents

Facturation > Impression des documents

- Documents de Facturation > Récapitulatif Général
 - Cliquer sur le bouton 🖾 et sélectionner la facturation concernée [OK]
 - Cliquer sur "Rechercher" le bouton 🗹
 - Cliquer sur "Imprimer" le bouton 🚔
- Documents de Facturation > Récapitulatifs Fédération
 - Cliquer sur le bouton 🖄 et sélectionner la facturation concernée [OK]
 - Cliquer sur "Rechercher" le bouton 🗹
 - Cliquer sur "Imprimer" le bouton 🔿
- Documents de Facturation > Répartition > Par patient simplifié
 - Remarque : Pour cette facturation exceptionnelle, la répartition par prestataire n'est disponible que pour les soins à l'acte (pour les groupements)
 - Cliquer sur le bouton 🖾 et sélectionner la facturation concernée [OK]
 - Cliquer sur "Rechercher" le bouton 🗹
 - Cliquer sur "Imprimer" le bouton 🖨
- Documents de Facturation > Justificatifs Patient
 - Cliquer sur le bouton 🖻 et sélectionner la facturation concernée [OK]
 - Cliquer sur "Rechercher" le bouton ✔
 - Cliquer sur "Imprimer" le bouton 🚔
- Documents de Facturation > Attestations (si nécessaire)
 - Remarque : si vous avez des patients qui n'ont pas été facturés via MyCareNet, vous devez imprimer des attestations.
 - Cliquer sur le bouton 🖻 et sélectionner la facturation concernée [OK]
 - Sélection : un ou plusieurs organismes assureurs
 - En bas à gauche : sélectionner en bleu, les organismes qui doivent être imprimés
 - Cliquer sur "Rechercher" le bouton 💅
 - Positionner correctement les attestations sur l'imprimante matricielle
 - Cliquer sur "Imprimer" le bouton 🚔

Procédure particulière : Convention avec la mutualité 306 (Bruxelles)

En cas de convention à la mutualité 306 de Bruxelles (envoi chaque mois d'un CD-ROM), cette facturation du supplément COVID-19 avec effet rétroactif pour mars, avril et mai doit se faire en deux étapes :

 <u>Première étape :</u> Exclure dans l'onglet récapitulatif (en page 3) toute les facturations 306. Cette facturation sera envoyée via MyCareNet.

Exemple : ci-dessous, seules les facturations des autres mutuelles sont sélectionnées pour mars, avril et mai 2020.

8	Bacturation COVID-19: mesure 9 (effet rétroactif)										
	5éle	ction	Récapitul	latif	Factura	tion Va	alidation				
	N*	Code	Etablis.	Туре	Inami	Date	Heure	Période	Organismes	es Total Commentaires	
	1	060285	60	I	0	02/07/202	0 11:33:05	06/2020	4	1.874,50 € 06/2020 - AUTRES MUTUELLES	
	2	060284	60	1	0	02/07/202	0 11:30:30	06/2020	1	4.770,96 € 06/2020 - Facturation aux 306	
	3	060283	60	1	0	11/06/202	0 10:29:23	05/2020	1	442,12 € ## NE PAS ENVOYER CORR. POUR MAISON MED.	
	4	060280	60	1	0	03/06/202	0 10:28:33	05/2020	3	279,21 € 05/2020 - AUTRES MUTUELLES	
	5	060279	60	1	0	03/06/202	0 10:26:48	05/2020	1	1.030,69 € 05/2020 - Facturation aux 306	
	6	060278	60	1	0	30/04/202	0 15:10:20	04/2020	2	1.848,40 € 04/2020 - AUTRES MUTUELLES	
	7	060277	60	1	0	30/04/202	0 15:08:39	04/2020	1	4.670,69 € 04/2020 - Facturation aux 306	
	8	060276	60	1	0	31/03/202	0 13:32:08	03/2020	3	1.123,65 € 03/2020 - AUTRES MUTUELLES	
	9	060275	60	1	0	31/03/202	0 13:21:26	03/2020	1	3.049,74 € 03/2020 - Facturation aux 306	

 <u>Seconde étape :</u> En ayant exclu toutes tarifications <u>sauf celles pour les 306</u>. Cette seconde facturation, devra être envoyée via CD-ROM à la mutualité 306 via la procédure habituelle.

Exemple : ci-dessous, seules les facturations des 306 sont sélectionnées pour mars, avril et mai 2020.

8	Bacturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)											
Sélection		Récapitulatif		atif	Facturat	ion Vali	on Validation					
	N°	Code	I	Etablis.	Туре	Inami	Date	Heure	Période	Organismes	Total	Commentaires
	1	060285		60	1	0	02/07/2020	11:33:05	06/2020	4	1.874,50	€06/2020 - AUTRES MUTUELLES
	2	060284		60	1	0	02/07/2020	11:30:30	06/2020	1	4.770,96	€ 06/2020 - Facturation aux 306
	3	060283		60	1	0	11/06/2020	10:29:23	05/2020	1	442,12	€## NE PAS ENVOYER CORR. POUR MAISON MED.
	4	060280		60	1	0	03/06/2020	10:28:33	05/2020	3	279,21	€05/2020 - AUTRES MUTUELLES
	5	060279		60	- I -	0	03/06/2020	10:26:48	05/2020	1	1.030,69*	€05/2020 - Facturation aux 306
	6	060278		60	1	0	30/04/2020	15:10:20	04/2020	2	1.848,40	€04/2020 - AUTRES MUTUELLES
	7	060277		60	- I -	0	30/04/2020	15:08:39	04/2020	1	4.670,69	€04/2020 - Facturation aux 306
	8	060276		60	1	0	31/03/2020	13:32:08	03/2020	3	1.123,65	€03/2020 - AUTRES MUTUELLES
	9	060275		60	1	0	31/03/2020	13:21:26	03/2020	1	3.049,74	€ 03/2020 - Facturation aux 306